

Election du Président du Conseil départemental Lundi 25 septembre 2017

Discours de Claude RIBOULET

Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,
Mesdames et Messieurs, et particulièrement les commentryens présents à la tribune qui accompagnent mes parents,

A cet instant, où mes collègues de l'Union Républicaine pour le Bourbonnais viennent de m'accorder leur confiance et l'honneur d'exercer la présidence du Conseil départemental de l'Allier, je tiens d'abord à les remercier et à saluer l'ensemble des Conseillers(ères) départementaux(les).

Si cette journée est empreinte de solennité et d'émotion pour moi, je sais ce qu'elle représente également pour notre collègue et ami Gérard DERIOT. Je souhaite à cet instant saluer son action dans ce fauteuil de Président, qu'il a occupé à trois reprises. Très sincèrement et très chaleureusement, je voudrais lui adresser tous nos remerciements pour ce qu'il a réalisé à la tête du Département, mais plus encore pour la façon dont il a su parfaitement incarner cette fonction si particulière.

Il vient à l'instant de retracer en quelques mots les évolutions qu'il a initiées avec notre majorité, depuis Avril 2015. Je n'y reviendrai donc pas, si ce n'est pour rendre hommage au courage de l'action, dont il a effectivement fait preuve. Je tiens à souligner son attachement viscéral à notre Département et aux Bourbonnais, sa défense ininterrompue de nos communes et ses combats en faveur de la ruralité, de l'unité de l'Allier et du bien-être de nos concitoyens.

Gérard s'est toujours voulu un président bâtisseur, rénovant collèges et maisons de retraite, améliorant constamment les routes départementales, favorisant l'investissement dans les infrastructures utiles à l'avenir des territoires.

Il a constamment veillé à préserver et renforcer la singulière voie empruntée par notre groupe de l'Union Républicaine pour le Bourbonnais, sachant toujours fortifier le collectif, dans le respect des différences d'opinion ou de personnalités. Ce goût du compromis, ce sens inné de l'écoute de chacun, cette attention aux autres, mais aussi ce respect de ce que nous ont légué nos prédécesseurs ont toujours marqué son engagement, un engagement s'appuyant sur « Les forces de l'équilibre », auquel il croit profondément.

Nous comptons sur lui pour continuer à nous éclairer de ses conseils avisés et pour porter la voix de l'Allier au Sénat.

Me voici à cette place. Cette présidence, je l'aborde dans le respect d'un principe : la subsidiarité ; je la conçois dans l'application d'une méthode : la transversalité ; je la souhaite animée par un esprit : la collégialité.

Un principe : la subsidiarité

Je crois au principe de subsidiarité : cette maxime politique et sociale, selon laquelle la responsabilité d'une action publique doit être allouée à l'entité de proximité la plus capable de résoudre le problème d'elle-même. La subsidiarité va de pair avec le principe de suppléance qui veut que quand les problèmes excèdent les capacités d'une entité de proximité, l'échelon supérieur a alors le devoir de la soutenir. Il s'agit donc de veiller à la recherche du niveau le plus pertinent de l'action publique.

Les Départements, dans leur rôle essentiel de chef de file des solidarités humaines et territoriales et comme garants des équilibres territoriaux incarnent à ce titre un parfait échelon légitime de subsidiarité et de suppléance. Pour nos concitoyens les plus fragiles et les plus exposés, entre l'assistanat et l'indifférence, je crois à une action sociale juste et responsable. Pour nos territoires bourbonnais, divers et complémentaires, je crois que d'aucune façon la politique du Département ne doit nourrir des clivages, des oppositions ou des rivalités entre ruraux et urbains, les trois villes entre elles, ou les bassins de vie. Nous n'en avons pas le luxe. De surcroît, nous partageons la même communauté de destin, a fortiori à l'échelle de la très grande Région Auvergne – Rhône-Alpes au sein de laquelle notre Bourbonnais doit être reconnu, respecté, donc défendu. Aussi, devons-nous préserver et cultiver l'identité et l'unité de l'ensemble du territoire.

Cette volonté exige une Assemblée départementale solidaire et fière et une présidence fédératrice et forte.

Si l'on se tourne du côté de l'échelon supérieur, à savoir l'Etat, ce principe de subsidiarité appliqué aux Départements se pose dans un contexte particulier, au moment où s'ouvre la seconde partie de ce mandat départemental avec un changement de Président...

Les Départements doivent encore résister. Si la rencontre entre Dominique BUSSEREAU et Emmanuel MACRON, a ouvert des perspectives intéressantes, elles devront néanmoins être concrétisées pour les Départements de France. En effet, les Départements réalisent les investissements structurants indispensables à l'avenir des territoires, accompagnent les communes et les intercommunalités, sont les amortisseurs sociaux en cas de crise et agissent efficacement au quotidien pour nos concitoyens. Pour autant, le poids croissant des dépenses sociales effectuées pour le compte de l'État asphyxie depuis 2004 les Départements. De fait, ils sont dans une situation de réelle vulnérabilité budgétaire et financière qui limite leur capacité d'action et fragilise les équilibres territoriaux.

De plus, en baissant sans concertation les crédits d'investissement aux collectivités de 300 millions d'euros pour 2017, le Gouvernement a pris le risque de susciter le doute et le soupçon, alors que des sujets importants attendent des réponses opérationnelles, notamment :

- L'application de la loi NOTRe dont les interprétations aussi excessives que contradictoires handicapent la conduite de projets structurants pour les Départements. Aussi, la correction rapide des défauts majeurs générés par les réformes territoriales successives s'impose. Voici une idée pour la majorité sénatoriale confirmée hier. Par ailleurs, en matière de réforme territoriale, une pause législative est indispensable afin de stabiliser notre paysage institutionnel local.

- La situation financière des Départements reste fragile, malgré les efforts très soutenus pour réduire les dépenses de fonctionnement, l'obligation d'avoir eu à recourir au levier fiscal pour financer des politiques qui relèvent de la solidarité nationale, et la maîtrise des investissements. Or, le Gouvernement lors de la Conférence Nationale des Territoires du 17 juillet dernier, a annoncé que les collectivités sont de nouveau appelées à contribuer à la réduction de la dépense publique à hauteur de 13 milliards d'euros sur l'ensemble du quinquennat. Cette annonce intervient alors qu'elles ont déjà connu une baisse des dotations de 11,5 milliards d'euros en 4 ans et que les Départements sont depuis plusieurs années dans une situation structurellement tendue.
- Le financement des Allocations Individuelles de Solidarité (APA, PCH, RSA), dont l'augmentation des dépenses est exponentielle depuis 2010, appelle un retour à la transparence des moyens délégués par l'État aux Départements pour bien exercer nos missions ; au-delà, se pose l'enjeu d'une refondation de notre système de solidarité nationale dans une perspective juste et équitable pour les bénéficiaires.
- Le sujet de l'accueil croissant des Mineurs Non Accompagnés, lui aussi doit trouver une réponse nationale avec la prise en charge par l'État des conséquences financières pour les Départements au titre de l'aide sociale à l'enfance. En effet, l'accueil des jeunes étrangers par les Départements ne correspond en rien à notre mission de protection de l'enfance, conférée par les lois de décentralisation il y a une trentaine d'années. Du reste, le démantèlement et la répression des filières qui organisent le flux migratoire de ces jeunes étrangers relève pleinement des compétences régaliennes de l'Etat.

Ces éléments de contexte national exigent une assemblée départementale confiante et engagée et une présidence pugnace et combative.

Une méthode : la transversalité :

Je crois que la transversalité constitue non seulement une méthode efficace, mais plus encore nécessaire pour élaborer et mener des politiques publiques efficaces. C'est également une façon de mutualiser les compétences au service de projets partagés. La transversalité va s'appliquer au projet départemental sur la base du travail mené par l'exécutif depuis deux ans.

Ce projet départemental de la majorité URB est un projet collectif. Le cadre général est fixé depuis les orientations budgétaires 2016, avec 230 M€ sur cinq ans, pour aménager et structurer les territoires, pour renforcer le réseau routier, pour affirmer l'Education comme priorité jeunesse, pour améliorer et diversifier l'offre de logement, pour accélérer l'aménagement numérique du territoire. Nos lignes de forces sont définies. De nouvelles actions opérationnelles sont prêtes. Pour autant, je crois que nos politiques sectorielles doivent être décloisonnées, afin de s'inscrire dans une vision et une cohérence globale. Peut-on aujourd'hui penser l'aménagement du territoire, l'Education, le développement économique, la santé, sans le numérique ? Peut-on sérieusement envisager

l'insertion sociale et professionnelle, sans la culture, la vitalité des territoires, l'implication des entreprises ? Peut-on développer l'économie touristique sans une coordination étroite avec le patrimoine, la pleine nature, le cadre de vie et le milieu naturel ? C'est aussi dans cet esprit que les commissions techniques sont réajustées.

Aussi, après l'adoption par l'Assemblée départementale des points à venir à l'ordre du jour (Composition de la CP et des commissions), la feuille de route de déclinera ainsi :

- Pour assurer pleinement nos missions de solidarités humaines, Nicole TABUTIN, Vice-présidente des Solidarités, de l'Autonomie, de l'Enfance et de la Famille aura à cœur de favoriser l'autonomie des personnes et les accompagner dans la construction simplifiée de leur parcours de vie ; réaffirmer le schéma unique des solidarités comme le pivot de notre action pour laquelle nous avons réorganisés les services ; structurer la prévention en renforçant les actions de la PMI et le soutien à la parentalité ; apporter des réponses rapides et efficaces, dans une logique de proximité et réactivité sur les territoires. Concrètement, la territorialisation des services à domicile (en référence à la loi ASV), permettra à notre collectivité d'accompagner les associations dans leur restructuration, afin d'améliorer les prises en charge ; la création de la Maison Départementale de l'Autonomie mutualisera les réponses apportées aux personnes âgées et aux personnes handicapées ; la réforme de la protection de l'enfance (en référence à la loi de 2016), avec notamment la centralisation de la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) sécurisera le traitement de ces informations.
- Pour consolider le redressement de notre office départemental de l'habitat et mettre en œuvre l'actualisation du PDH, Catherine CORTI, Vice-présidente de l'Habitat et de l'Urbanisme pilotera les divers programmes de réhabilitation, afin de réduire la vacance par l'amélioration de la qualité de l'offre de logement ; par ailleurs, elle définira la stratégie adaptée aux différentes trajectoires de vie, en particulier en direction des seniors et de nos concitoyens en perte d'autonomie. Informer, sensibiliser, conseiller, accompagner sont les maîtres verbes du CAUE dans ses missions architecturales, urbanistiques, environnementales, paysagères, patrimoniales et pédagogiques. C'est à ce titre qu'un projet de géocaching à l'échelle départementale verra le jour.
- Premier partenaire local des territoires, notre collectivité, sous l'impulsion de Frédéric AGUILERA, premier Vice-président de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de la Communication, renforcera la dynamique qu'elle a initiée pour renforcer notre attractivité, en particulier par la dynamisation des centres villes et centres bourgs, au-delà des aménagement de voirie, par la reconquête des espaces en faveur de l'habitat, des commerces, des services et de la mobilité. Christiane TOUZEAU, présidente de l'ATDA sera conseillère déléguée à l'Ingénierie territoriale, pour laquelle des crédits prévus au CPER seront mobilisés en faveur d'un renforcement de l'appui aux territoires. Au titre de l'aménagement du territoire, deux projets structurants seront mis en œuvre

au cours de cette seconde moitié de mandat : La RCEA. Déclarée d'utilité publique le 22 avril 2017, les travaux de mise à 2x2 voies entre Montmarault et Digoin vont prochainement démarrer, sous la forme d'une concession autoroutière. Le Département accompagnera ce projet en toute vigilance pour qu'il irrigue au mieux le territoire départemental, favorise ainsi son développement touristique et son essor économique. L'axe Allier. Emblématique de notre Département dont il porte le nom, la rivière Allier mérite aujourd'hui toute notre attention pour rayonner à nouveau au service des Bourbonnais. Un plan d'aménagement sera mis en œuvre pour en favoriser l'accès, faciliter les circulations douces sur les berges, liaisonnant ainsi les cheminements existants, multiplier les activités nautiques... dans le strict respect de son patrimoine environnemental et des contraintes réglementaires qui en découlent. Enrichissant ainsi l'objectif Allier Pleine Nature, ce plan permettra un vrai développement de l'offre touristique.

- Elisabeth CUISSET, Vice-présidente des Infrastructures, des Routes et des Bâtiments, connaît bien le dossier des routes nationales dans l'Allier (RCEA, RN7). A ce titre, dans le cadre de la mise en concession de la RCEA, elle veillera à préserver pleinement la sécurité et l'accessibilité des bourbonnais au réseau routier départemental (trafic de fuite poids-lourds, gestion des accidents, desserte locale...). Je pense en particulier à la RD12 à MONTBEUGNY. Au-delà de l'entretien de nos infrastructures, elle proposera également un nouveau plan pluriannuel, hors crédits routiers, qui visera la mise hors gel du réseau départemental desservant les activités économiques, afin de garantir le flux clients/fournisseurs de nos entreprises, toute l'année.
- L'insertion sociale et professionnelle dont nous avons la responsabilité est une mission qui s'inscrit dans le moyen et long terme. Annie CORNE, Vice-présidente de l'Emploi, de l'Economie Sociale, de l'Insertion sociale et professionnelle et de la Prévention spécialisée le sait parfaitement. Elle inscrira l'efficacité de nos politiques d'insertion, non seulement dans la pertinence des partenariats avec les acteurs locaux, mais encore dans un lien resserré avec les entreprises, notamment celles qui répondent à la commande publique. Et dans le même temps, nous nous engagerons à ce que les parcours d'insertion soient suivis dans la durée par un accompagnement plus personnalisé.
- L'application de la Loi NOTRe en matière de compétence agricole et économique va se concrétiser dans quelques semaines. Jean LAURENT, conseiller délégué à l'Agriculture, la Forêt, l'Agro-alimentaire et la promotion des circuits courts renforcera la promotion et la valorisation des produits du terroir à travers Agrilocal et en lien avec les restaurations collectives. Notre outil de développement économique départemental deviendra l'Antenne Territoriale de l'Agence Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et ce, dans le cadre d'un financement partagé entre le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Bernard COULON, Vice-président du Développement et de la Promotion de l'Economie, des Entreprises et du Tourisme et Président du CEEA a présenté le traité de

fusion-absorption lors de son Comité Directeur du 20 septembre 2017. Ce traité sera validé lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire du CEEA en Novembre. L'Antenne, sera la « Porte d'entrée des entreprises » (L.W.) et continuera de les accompagner dans leurs projets. Avec l'intégration du SOSAC elle apportera une compétence nouvelle dans le traitement des entreprises en difficulté. Pour accompagner les filières, l'Antenne renforcera sa position de relais territorial des pôles de compétitivité et des clusters. De plus, une action nouvelle au sein de l'Antenne (CEEA) est en cours dans le domaine de la valorisation du numérique et du digital auprès des entreprises. L'Antenne sera très largement associée à la démarche de prospection et de promotion du territoire développée par l'Agence Régionale. Elle pourra s'appuyer sur un important travail de valorisation des zones d'activités en cours de finalisation au travers de fiches techniques. En complément, 2018 verra la création d'une base de données sur l'immobilier d'entreprises disponible. Ce travail est réalisé grâce à la bonne implication de la plupart des EPCI. D'ores et déjà, le nouveau dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise en partenariat avec les EPCI mobilisera d'ici la fin 2017 2M€ de fonds du Département pour l'économie bourbonnaise. Bernard COULON poursuivra également les orientations stratégiques définies par le CDT : conquérir de nouvelles parts de marché national autour des courts séjours et des week-ends thématiques ; gagner de la fréquentation sur les ailes de saison, par exemple avec le tourisme gourmand, diversifier et enrichir l'offre dans le but d'accroître les retombées économiques du tourisme, notamment autour des filières cyclo tourisme et randonnée pédestre. Bernadette VERGNE, conseillère déléguée au thermalisme restera très attentive à la promotion de cette filière très présente sur notre département et en réseau à l'échelle régionale.

- L'Allier est le 2ème département de France en nombre de châteaux et demeures historiques, avec plus de 500 monuments répertoriés. Ce patrimoine remarquable est non seulement le témoin de l'histoire de notre département, intimement lié à l'histoire de notre pays, mais en même temps une source de richesse économique et touristique. De longue date, le Conseil départemental a mené une politique extrêmement volontariste, afin de soutenir les propriétaires privés comme publics de monuments remarquables. Une politique saluée par de nombreux partenaires locaux avec un effort financier qui fait de l'Allier l'un des départements les plus engagés en matière d'aide au patrimoine. Nous devons poursuivre ce soutien. Mais Jean-Sébastien LALOY, Vice-président de la Culture, du Patrimoine, de l'Enseignement supérieur et de la Mémoire ira plus loin en faisant de cette richesse un formidable atout de développement. Ce pari qui a été réussi par la Dordogne il y a 20 ans, nous nous le relèverons aussi ! C'est la raison pour laquelle nous allons engager une vaste concertation sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine remarquable, afin que chaque monument de notre département soit une source d'emploi, d'attractivité et de retombées économiques et touristiques. Nous comptons par ailleurs nous inscrire pleinement dans la dynamique engagée par le Gouvernement, avec la nomination de Stéphane

Bern à la tête d'une mission qui doit permettre de faire émerger des moyens de financement innovants pour sauver notre patrimoine.

- L'enjeu majeur de l'Education et de la jeunesse porte au-delà du plan « collèges 2021 » sur les outils numériques éducatifs. André BIDAUD, Vice-président des Collèges, des TICE, des Transports et de la Mobilité aura à décliner le projet SEDRIIC : Schéma d'Évolution Digitale et de Rationalisation des Infrastructures Informatiques des Collèges. Il s'agira, de mettre en place les infrastructures nécessaires à l'intégration des réseaux administratifs des collèges (loi Peillon : nous allons récupérer, à partir de 2019, la gestion de l'ensemble du parc de matériel administratif) ; de prévoir de nouvelles infrastructures informatiques (réseau WIFI), afin d'anticiper l'évolution des usages, notamment les questions de mobilité (tablettes) et d'usage du matériel personnel ; d'avoir une vision globale du numérique dans les établissements. De 2018 à 2021, de l'ordre de 1,9M€ seront ainsi investis en plus des programmes en cours. Les jeunes ne font pas qu'étudier... Isabelle GONINET, devient conseillère déléguée à la Jeunesse, en plus de l'égalité femmes-hommes. Elle aura donc la mission d'accompagner les membres du Conseil départemental des jeunes, de les éveiller et les sensibiliser au rôle de notre collectivité et surtout de les rendre fiers d'être des Bourbonnais auquel l'avenir appartient, dans l'Allier !
- Le numérique et la téléphonie mobile constituent aujourd'hui un marqueur discriminant, positif ou négatif d'attractivité et de capacité de développement des territoires. De 2017 à 2021, 30 M€ sont engagés par le Département pour le déploiement de la fibre optique dans 23 nouvelles communes. Christian CHITO, Vice-président du Numérique, du Développement durable, de l'Environnement et des Ressources naturelles, et du Cadre de vie est en contact quasi permanent avec les opérateurs. Concernant la téléphonie mobile, quatre communes ont été identifiées comme zones blanches en 2015. Pour celles-ci, le Département réalise les points hauts. Les sites de Nizerolles, Servilly et Saint-Christophe qui couvre Billezois seront livrés aux opérateurs fin 2017. Plus de 600 000€ sont engagés par le Département pour effectuer ces réalisations. Deux nouvelles zones blanches ont été retenues par l'Etat en 2016 : Echassières et Chouvigny, une fois de plus le Département s'engage à la construction des deux points hauts nécessaires pour un montant de l'ordre de 300 000€. La livraison devrait avoir lieu fin 2018. Pour autant, nous restons en veille active sur les annonces de l'Etat de recourir massivement au déploiement de la 4G fixe d'ici à 2020 et sur l'intention d'un opérateur de déployer sur ses fonds propres une offre fibre optique. Ces infrastructures n'ayant du sens que par les usages qu'elles permettent d'apporter, cet axe particulièrement structurant a plus qu'un autre une dimension transversale impérieuse. D'ailleurs, dès la session d'octobre je proposerai la création d'une commission ad'hoc ayant pour mission de faire l'état des lieux, puis des propositions de réponses et d'expérimentations à court terme au sujet du problème sensible de la démographie médicale. Pluraliste, cette commission devra notamment s'intéresser aux solutions possibles dans les

domaines de l'e-santé et de l'e-médecine. A cette fin, Le Docteur Evelyne VOITELIER, conseillère aux Personnes Handicapées le devient aussi à l'e-santé. Avec Christian CHITO et Corinne COUPAS, ils coordonneront leurs champs d'action pour que des réponses satisfaisantes soient apportées à cette préoccupation majeure de nos concitoyens.

- Corinne COUPAS, justement, Vice-présidente des Sports, de la Pleine nature, de la Ruralité, de l'Attractivité des territoires et des Services au public, devient subdéléguée à la coopération internationale. Le Judet de Cluj ayant une faculté de médecine qui forme probablement des étudiants français, les liens avec la Roumanie sont appelés à se renforcer... La transversalité caractérise aussi sa délégation, puisque le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de l'Allier comprend un programme d'actions d'une durée de 6 ans autour de deux enjeux : l'accès aux services (santé, éducation, mobilité, culture, numérique ;...) afin que chaque habitant de l'Allier puisse être en capacité de disposer d'une gamme de services de proximité répondant à ses besoins du quotidien ; le maintien des services dans les espaces fragilisés (commerces de proximité, distributeur automatique de billets, pompes à essence, services postaux, service de sécurité, d'accompagnement à l'emploi et d'accueil de la petite enfance,...) afin que l'égalité d'accès des services au public soit garantie par une présence équilibrée de leurs missions au sein des territoires de vie du département et en complémentarité avec les départements limitrophes. « Allier pleine nature » revêt également une dimension transversale : sport, tourisme, environnement et aménagement du territoire. Dans le cadre des projets du Comité de Massif, la GTMC (Grande Traversée du Massif Central) va poursuivre dans les 3 ans qui viennent sa structuration de Clermont-Ferrand, jusqu'à la Nièvre. La traversée de l'Allier constitue donc un défi que nous relèverons selon l'approche « itinérance nature et patrimoine numérisée ».
- Je sais qu'avec mes collègues vice-présidents et les conseillers délégués, nous pouvons nous appuyer solidement sur les agents de l'Administration départementale dont la compétence, l'implication et le sens du service public sont établis et reconnus de longue date. Jean-Jacques ROZIER Vice-président aux Ressources Humaines, à l'Administration générale, à la Coopération internationale et à la Commande Publique assurera en plus une subdélégation aux Anciens combattants. Il poursuivra la démarche de dématérialisation, notamment du courrier et des factures, ainsi que l'optimisation du pôle marchés et commande publique. Il veillera à consolider la maîtrise de nos charges de personnel, tout en respectant les progressions statutaires et la mise en place du RIFSEP. Il aura aussi une attention particulière aux agents de notre collectivité reconnus travailleurs handicapés. En ce qui me concerne, je garderai en direct les finances départementales. Mais Véronique POUZADOUX, devient conseillère déléguée aux Fonds européens, afin d'optimiser les plans de financement des projets bourbonnais, mais aussi de faciliter la déclinaison des priorités et stratégies de la Région en matière de fonds européens sur notre territoire.

Vous l'avez compris, la feuille de route de l'exécutif et des conseillers délégués est dense. Le développement et la vitalité de notre territoire sont notre plus grande ambition. La transversalité servira cette ambition. Pour autant, je souhaite que notre projet soit vivant et dynamique. C'est pourquoi, il sera aussi mis à jour en concertation avec les habitants de l'Allier, dans le cadre d'une consultation « Allier 2021 » qui va se décliner sur 4 mois à partir de novembre et ainsi permettre d'affiner les orientations budgétaires 2018 qui seront débattues en février.

Un esprit : la collégialité :

Je conçois le rôle du Président comme celui qui est le garant d'une vision toujours départementale de l'ensemble des dossiers, afin que nos actions soient toujours cohérentes. Etre président, c'est aussi incarner l'autorité qui représente et défend l'institution. Il n'en demeure pas moins que je crois à un esprit, celui de la collégialité. La collégialité convient bien à un Conseil départemental, puisque la collégialité est le principe qui guide les actions d'un groupe de personnes (le collègue) ayant le même statut et assumant les décisions prises par la majorité de ses membres. Evidemment, j'entends bien que l'opposition n'assumera pas toutes les décisions de la majorité... Pour autant, certaines seront aussi collégiales et donc portées par toute l'Assemblée départementale. Parce que je crois aussi à l'intelligence collective et que je reconnais dans chaque élu(e) une véritable expertise de terrain, quel que soit le groupe dans lequel il siège. Cela vaut aussi bien sûr pour les non-inscrits, finalement proches de tous les groupes !

C'est pourquoi, je serai personnellement, à l'écoute de chacune et chacun des élu(e)s de notre assemblée. Je n'étais pas le candidat de tout le monde, je deviens le Président de tous. Je veux aussi vous dire à toutes et tous, combien je me sens investi, bien plus que d'une fonction, d'une responsabilité dont je mesure pleinement l'exigence et qui m'honore. Elle surpasse ma modeste personne qui d'une certaine façon s'efface pour représenter et servir le Département. Dans la belle histoire de l'Allier, je prends mes fonctions à la suite de ceux qui m'ont précédé dont le sénateur DERIOT et le Député DUFREGNE. L'un et l'autre m'ont appris, certes des choses différentes : Jean-Paul, notamment à ferrailer, Gérard notamment comment d'inscrire dans la durée... mais si j'occupe cette place aujourd'hui, d'autres, et peut-être sont-ils parmi vous, l'assumeront un jour à leur tour. Un jour...

Ma conclusion reprend en écho celle de Gérard et Emile GUILLAUMIN : « L'intérêt du plus grand nombre doit primer tout, l'union du plus grand nombre servir à tous. »

Cette maxime, chère aux fondateurs de l'Union Républicaine pour le Bourbonnais a forgé le sens de mon engagement politique depuis ma première élection comme conseiller municipal, il y a 22 ans, en 1995. Elle motive ma passion de servir et ma volonté d'agir. Car, c'est bien l'intérêt général qui doit nous guider, tant il est supérieur aux intérêts particuliers, souvent contradictoires entre eux. Si cet esprit nous anime, alors je suis certain qu'élus de la majorité et de l'opposition, nous ne ferons pas de la politique, mais nous vivrons la politique pour le plus grand bien de l'Allier et des Bourbonnais.